



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 23/06/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Au 20 juin 2021, **1 bassin versant est en alerte : l'Argance.**

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent sur ce bassin. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, etc). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020.

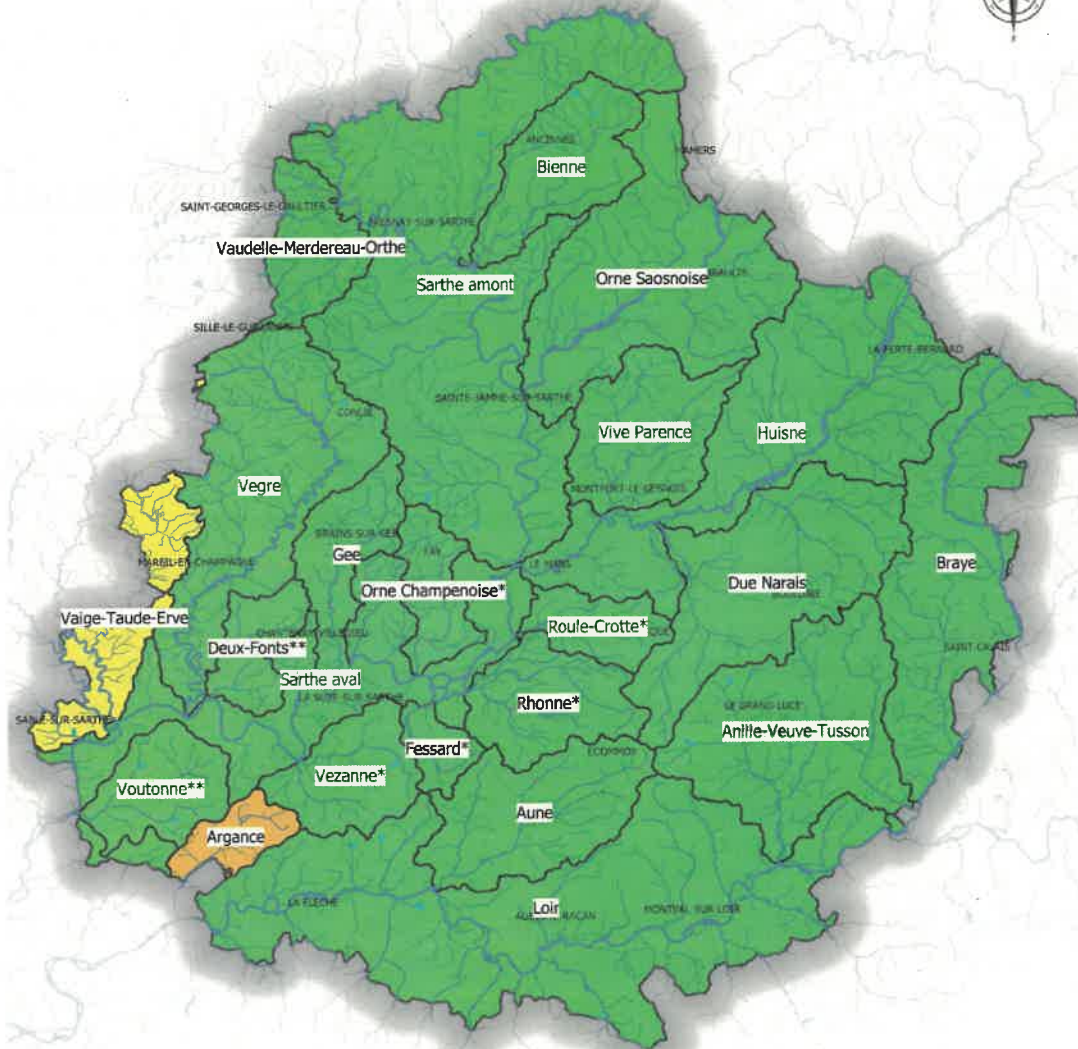
Par ailleurs, le **seuil de vigilance est atteint sur le bassin versant Vaige-Taude-Erve.**

Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts, etc.

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site internet de l'État en Sarthe :
<http://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-période-de-a1717.html>

Situation au 20 juin 2021 des zones d'alerte par rapport aux
seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



Zones d'alerte 2020

- Normal
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise
- Réseau hydrographique

* Affluents de Sarthe médiane : Rhonne, Roule-Crotte, Vezanne, Fessard, Orne Champenoise
 ** Zones d'alertes Deux-Fonts et Voutonne Identiques

Source : © IGN - © AELB - © Direction Départementale des Territoires 72
 Service Eau et Environnement
 Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
 Juin 2021

0 5 10 km
